

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

L'inscription sur les listes électorales peut être réalisée pour les élections municipales 2026 :

- en ligne jusqu'au sixième mercredi précédent le scrutin, soit **le mercredi 04 février 2026** ;
- auprès du Secrétariat de Mairie au plus tard **le vendredi 06 février 2026**.

Une permanence exceptionnelle, dédiée à l'inscription sur les listes électorales, aura lieu le vendredi 06 février 2026 de 14h00 à 16 heures.

→ Inscription en ligne

Vous devez vous rendre sur le site « Service-public.fr » (rubrique « Démarches et outils » Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales) ou taper sur un moteur de recherches l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

→ Inscription en Mairie

Vous devez remplir et déposer un imprimé de demande d'inscription sur les listes électorales :

- cerfa n° 12669*02 pour les citoyens français ;
- cerfa n° 12670*02 pour les citoyens d'un pays de l'Union Européenne.

Ces imprimés peuvent être :

- retirés en Mairie aux jours et heures d'ouverture au public
- télécharger à l'adresse suivante :

* <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024> (citoyens français),

* <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16026> (citoyens d'un pays de l'Union Européenne).

À l'appui de votre demande d'inscription, vous aurez à transmettre plusieurs documents :

- un justificatif de **votre identité** :

* pour les citoyens français :

- Carte Nationale d'Identité valide ou périmée depuis moins de 5 ans au jour du dépôt de votre demande,
- Passeport valide ou périmé depuis moins de 5 ans au jour du dépôt de votre demande ;

* pour les citoyens d'un pays de l'Union Européenne :

- Carte Nationale d'Identité en cours de validité,
- Passeport en cours de validité ;

- un justificatif de **votre lien avec la Commune de vote**, notamment :

* facture (de moins de 3 mois) d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone fixe établie à votre nom,

* attestation d'assurance habitation (de moins de 3 mois),

* fiche de paie ou titre de pension (de moins de 3 mois),

* quittance de loyer non-manuscrite (de moins de 3 mois),

* redevance d'enlèvement des ordures ménagères (la plus récente),

* taxe d'habitation sur résidence secondaire (2 dernières années),

* taxe foncière sur propriété bâtie ou non bâtie (2 dernières années),

* cotisation foncière des entreprises (2 dernières années).

Attention : toutes les pièces justificatives doivent être **lisibles afin que l'inscription soit prise en compte.**